



Moto-Club de GLÉNAC

Procédure demande de licence FFM

La demande de licence se fait désormais en ligne sur le site de la FFM.

Vous pouvez consulter également les tarifs des différentes licences sur le même site ainsi que les conditions d'accès (licence valable du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Vous devez :

1. **Télécharger le certificat médical-type** que vous faites remplir et signer par votre médecin et vous le scannez lors de votre demande de licence.
2. **Saisir votre demande de licence sur le site** : <https://www.ffmoto.org/>
3. **Effectuer le paiement de la licence en ligne.**
4. **Adresser un chèque de 50 € correspondant à la cotisation 2025 du club.**

Dès réception du chèque correspondant, libellé à Moto Club de Glénac et adressé à l'adresse suivante : Moto Club de Glénac - Branféré GLÉNAC - 56200 LA GACILLY, le club pourra valider votre licence.

Nous précisons que le circuit de Glénac est ouvert aux entrainements le 2^{ème} dimanche du mois de 10h à 12h et de 14h à 17h, sauf juillet et août.

Le club peut décider de fermer le terrain, la veille de l'entraînement, si les conditions climatiques l'y obligent.

Merci de vérifier sur le site www.motoclub-glenac.com avant tout déplacement.